



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.08.2023

Révision: 08.08.2023

Numéro de version 15.0 (remplace la version 14.0)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
  - **Nom du produit: KEIM KRISTALL-FELSIT-PULVER**
  - **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
  - **Emploi de la substance / de la préparation** Additif de charge aux silicates
  - **Utilisations déconseillées** Toute autre utilisation est déconseillée.
  - **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
  - **Producteur/fournisseur:**  
KEIM BELGIUM  
EUROTECHPARK  
Europark 1005/12  
BE-3530 Houthalen-Helchteren  
Tel. +32 (0)11 14 07 97  
www.keim.com / info@keimverven.be
  - **Service chargé des renseignements:**  
Service clients  
Téléphone: 0032 (0)11 14 07 97  
E-Mail: info@keimverven.be
  - **1.4 Numéro d'appel d'urgence**  
Centre Antipoisons / Antigif centrum: 0032 (0)70 245 245
- GBK GmbH Global Regulatory Compliance  
Emergency number: +49(0)6132/84463

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/ Inhalation.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**  
  
GHS08
- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
quartz (SiO<sub>2</sub>)

(suite page 2)



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.08.2023

Révision: 08.08.2023

Numéro de version 15.0 (remplace la version 14.0)

Nom du produit: KEIM KRISTALL-FELSIT-PULVER

(suite de la page 1)

· **Mentions de danger**

H373 Risque présumé d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

· **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

P260 Ne pas respirer les poussières.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation régionale/nationale.

· **Indications complémentaires:**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Mélange de minéraux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	quartz (SiO <sub>2</sub> ) substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	25-40%
CAS: 12001-26-2 Numéro CE: 601-648-2	Mica substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	10-25%
CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	quartz (SiO <sub>2</sub> )  STOT RE 1, H372	≤1,5%

· **Indications complémentaires:**

Ce produit contient <1,5 % de quartz alvéolaire

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Remarques générales:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

Nous recommandons de présenter cette fiche de sécurité au médecin.

(suite page 3)



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.08.2023

Révision: 08.08.2023

Numéro de version 15.0 (remplace la version 14.0)

**Nom du produit: KEIM KRISTALL-FELSIT-PULVER**

(suite de la page 2)

- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
Ne pas utiliser de solvants ou de diluants.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**  
Rincer la bouche et le pharynx avec de l'eau.  
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
Le produit ne s'enflamme pas, adapter les mesures d'extinction à l'incendie environnant.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications** En cas d'incendie, ne pas inhaler la fumée, les gaz et les vapeurs.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Veiller à une aération suffisante.  
Éviter la formation de poussière.  
Ne pas inhaler les poussières.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.  
Veiller aux mesures de protection (voir paragraphes 7 et 8).
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
Ne pas laisser pénétrer dans le sol, les eaux ou les canalisations.  
Se conformer aux réglementations locales.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir par moyen mécanique.  
Éviter la formation de poussières.  
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.  
Nettoyer soigneusement les surfaces contaminées.

(suite page 4)



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.08.2023

Numéro de version 15.0 (remplace la version 14.0)

Révision: 08.08.2023

**Nom du produit: KEIM KRISTALL-FELSIT-PULVER**

(suite de la page 3)

### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Eviter la formation de poussière.

Ne pas respirer les poussières.

Eviter le contact avec la peau ou les yeux.

Equipement de protection individuelle voir le chapitre 8 (8.2).

Suivre les consignes légales de protection et de sécurité.

### · Préventions des incendies et des explosions:

Le produit n'est pas inflammable.

Aucune mesure particulière n'est requise.

### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### · Stockage:

#### · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conservé dans les emballages d'origine dans un endroit frais et sec.

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

#### · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

#### · Autres indications sur les conditions de stockage:

Eviter le développement et les dépôts de poussières.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Stocké au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger contre le gel.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

#### · Classe de stockage: 13

### · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### · 8.1 Paramètres de contrôle

#### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Limite générale de poussière (Allemagne) : Valeur à long terme:  $1,25 \cdot 10^{-2}$  mg / m<sup>3</sup> 2 (II);

\* fraction respirable \*\* fraction inhalable

La valeur limite d'exposition professionnelle relative aux poussières doit être respectée

#### 14808-60-7 quartz (SiO<sub>2</sub>)

VL Valeur à long terme: 0,1 mg/m<sup>3</sup>

C;poussières alvéolaires

(suite page 5)



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.08.2023

Révision: 08.08.2023

Numéro de version 15.0 (remplace la version 14.0)

Nom du produit: KEIM KRISTALL-FELSIT-PULVER

(suite de la page 4)

### 12001-26-2 Mica

VL Valeur à long terme: 3 mg/m<sup>3</sup>

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre: P2

· **Protection des mains:** Gants de protection

· **Matériau des gants**

Adapté par exemple:

Gants en coton traités au nitrile

Gants en PVC ou PE

Epaisseur recommandée:  $\geq 0,5$  mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Valeur pour la perméabilité: taux  $\geq 6$  (480 min)

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de protection contre les poussières.

Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

· **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Consulter le chapitre 12 et 6.2

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **État physique**

Solide

(suite page 6)



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.08.2023

Révision: 08.08.2023

Numéro de version 15.0 (remplace la version 14.0)

Nom du produit: KEIM KRISTALL-FELSIT-PULVER

(suite de la page 5)

· <b>Couleur:</b>	Gris clair
· <b>Odeur:</b>	Inodore
· <b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
· <b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Non déterminé.
· <b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non déterminé.
· <b>Inflammabilité</b>	La substance n'est pas inflammable.
· <b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
· <b>Inférieure:</b>	non applicable.
· <b>Supérieure:</b>	non applicable.
· <b>Point d'éclair</b>	Non applicable.
· <b>Température d'auto-inflammation</b>	Non déterminé.
· <b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
· <b>pH</b>	Non applicable.
· <b>Viscosité:</b>	
· <b>Viscosité cinématique</b>	Non applicable.
· <b>Dynamique:</b>	Non applicable.
· <b>Solubilité</b>	
· <b>l'eau:</b>	Insoluble
· <b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	non applicable
· <b>Pression de vapeur:</b>	Non applicable.
· <b>Densité et/ou densité relative</b>	
· <b>Densité:</b>	Non déterminée.
· <b>Densité relative</b>	Non déterminé.
· <b>Masse volumique:</b>	1,1-1,2* kg/m <sup>3</sup>
· <b>Densité de vapeur:</b>	non applicable
· <b>Caractéristiques des particules</b>	
Voir point 3.	
· <b>9.2 Autres informations</b>	*Les valeurs se rapportent au produit venant d'être fabriqué et peuvent évoluer dans le temps.
· <b>Aspect:</b>	
· <b>Forme:</b>	Poudre
· <b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité</b>	
· <b>Température d'inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif.
· <b>Changement d'état</b>	
· <b>Point/l'intervalle de ramollissement</b>	
· <b>Propriétés comburantes</b>	non applicable
· <b>Taux d'évaporation:</b>	non applicable

(suite page 7)



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.08.2023

Révision: 08.08.2023

Numéro de version 15.0 (remplace la version 14.0)

Nom du produit: KEIM KRISTALL-FELSIT-PULVER

(suite de la page 6)

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable en cas d'utilisation et de stockage normaux.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Humidité.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Pas de produits de décomposition dangereux en cas de manipulation et de stockage corrects.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Le contact fréquent et prolongé avec la peau peut provoquer des irritations.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Les poussières du produit peuvent produire une irritation passagère des yeux.

(suite page 8)



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.08.2023

Révision: 08.08.2023

Numéro de version 15.0 (remplace la version 14.0)

**Nom du produit: KEIM KRISTALL-FELSIT-PULVER**

(suite de la page 7)

- **En cas d'inhalation:** Irritation possible.
- **En cas d'ingestion:** Irritation possible.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**  
Aucune étude expérimentale connue.  
Le produit n'ayant pas été testé, les informations sur la toxicologie sont issues des propriétés des constituants.
- **Toxicité subaiguë à chronique:**
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) néant**
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indication AOX:**  
En raison des composants qui ne contiennent pas d'halogènes organiques, le produit ne contribue pas à la charge AOX de l'eau.

(suite page 9)



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.08.2023

Révision: 08.08.2023

Numéro de version 15.0 (remplace la version 14.0)

Nom du produit: KEIM KRISTALL-FELSIT-PULVER

(suite de la page 8)

- **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CE No 2006/11/CE:**

En l'état actuel de nos connaissances, le produit ne contient pas de métaux lourds et composés suivants de la directive CE No 2006/11/CE.

- **Indications générales:**

Les informations sur la écotoxicologie sont issues des propriétés des constituants.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.

En général non polluant

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation:**

Eliminer selon les réglementations locales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR, IMDG, IATA**

· **Classe** néant

- **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

- **14.5 Dangers pour l'environnement**

· **Marine Pollutant:** Non

- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

(suite page 10)



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.08.2023

Révision: 08.08.2023

Numéro de version 15.0 (remplace la version 14.0)

Nom du produit: KEIM KRISTALL-FELSIT-PULVER

(suite de la page 9)

- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport:** N'est pas un produit dangereux selon les directives de transport.
- **"Règlement type" de l'ONU:** néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Si vous désirez des informations concernant l'étiquetage, reportez-vous au chapitre 2 du présent document
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)**  
Aucun des composants n'est compris.
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**  
Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**  
Non pertinent.
- **ANNEXE I SUBSTANCES D'EXPORTATION DÉCLARABLES POUR LES EXPLOSIFS en quantités > 1 %.**  
Aucun des composants n'est compris.
- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**  
Aucun des composants n'est compris.
- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**  
Aucun des composants n'est compris.
- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**  
Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:** En général non polluant.

(suite page 11)



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.08.2023

Révision: 08.08.2023

Numéro de version 15.0 (remplace la version 14.0)

**Nom du produit: KEIM KRISTALL-FELSIT-PULVER**

(suite de la page 10)

- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction observé:**
  - TRGS 200 (Allemagne)
  - TRGS 500 (Allemagne)
  - TRGS 510 (Allemagne)
  - TRGS 900 (Allemagne)
- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57** Néant.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**  
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Service établissant la fiche technique:** Keimfarben Allemagne, Service Sécurité Produits
- **Numéro de la version précédente:** 14.0
- **Acronymes et abréviations:**
  - ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
  - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
  - IATA: International Air Transport Association
  - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
  - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
  - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
  - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
  - TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)
  - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
  - SVHC: Substances of Very High Concern
  - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
  - EC10: Effective concentration at 10% mortality rate.
  - EC50: Half maximal effective concentration.
  - LC10: Lethal concentration at 10% mortality rate.
  - NOEC: No observed effect concentration.
  - REACH: Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals (Regulation (EC) No.1907/2006)
  - STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
  - STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
- **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**